

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DGRI 74 Convention avec la Fondation européenne pour la société de l'information (Bruxelles) relative à la création du Centre européen d'innovation de la Ville de Paris.

MM. Patrick KLUGMAN et Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'une convention avec la Fondation européenne pour la société de l'information ;

Sur le rapport présenté par MM. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, et Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fondation européenne pour la société de l'information afin de créer le Centre européen d'innovation de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO